

7 LES MILIEUX NATURELS

En vertu de sa loi constitutive, la CMQ doit, dans son SMAD, définir les critères applicables à la protection des ressources naturelles de son territoire. De plus, en vertu des orientations gouvernementales en matière d'aménagement pour ce même territoire, elle est invitée à élaborer une vision d'ensemble de la mise en valeur des ressources et des potentiels naturels et à réaliser un plan de mise en valeur des espaces verts et bleus.

Dans un premier temps, ce chapitre décrit les forêts, boisés et autres milieux naturels du territoire de la CMQ. Ensuite, il sera fait état des valeurs économiques reliées aux milieux naturels. Dans un troisième temps, les différentes menaces auxquelles sont exposés les milieux naturels sont décrites sommairement. Finalement, les connaissances relatives aux milieux naturels permettent d'établir des constats et d'identifier les enjeux auxquels la CMQ devra faire face au cours des prochaines années en vue d'assurer la pérennité et la mise en valeur des milieux naturels de son territoire.

7.1 Les composantes des milieux naturels

7.1.1 Les forêts et les milieux humides

Le territoire de la CMQ, incluant les territoires non organisés, est couvert en forte proportion de boisés et de forêts. Les TNO représentent plus de 616 200 hectares et sont couverts de forêts à plus de 99 %, si on fait exception des lacs et milieux humides. Ces forêts comptent d'importantes superficies de tenure privée, notamment les terres du Séminaire de Québec, mais sont, en majorité, du domaine public.

Les territoires municipalisés sont recouverts de boisés et de forêts à 70 %, ce qui représente plus de 340 000 hectares (carte 7.1). À l'intérieur de ces territoires, si on fait exception du Parc de la Jacques-Cartier, de la Station écologique de Duchesnay et de la Base militaire de Valcartier, les forêts sont presque toutes de tenure privée.

En plus des forêts, la CMQ regorge de milieux naturels non boisés. Il peut s'agir notamment des milieux humides tant terrestres (marais, marécages, tourbières et vasières) que littoraux (estrans, slikkes ou schorres). Canards Illimités Canada, uniquement à l'intérieur des territoires municipalisés, inventorie plus de 2 300 milieux humides représentant près de 18 000 hectares. S'ajoutent aux milieux humides les milieux aquatiques tant lacustres (le territoire municipalisé de la CMQ compte plus de 2 500 lacs et plans d'eau totalisant une superficie de plus de 3 800 hectares) qu'estuariens ou fluviaux (la CMQ compte plus de 5 500 kilomètres de cours d'eau dont le fleuve Saint-Laurent, lequel borde quatre de ses composantes et quinze municipalités). Les milieux naturels comptent par ailleurs près de 5 000 hectares d'espaces en régénération ou en friche résultant de diverses perturbations (incendies de forêt, coupes d'arbres, terrains anciennement cultivés, etc.). Finalement, le territoire compte quelques rares grottes ou cavernes représentatives de milieux souterrains nordiques.

La Communauté métropolitaine de Québec se caractérise donc par une importante superficie occupée par ses milieux naturels. Cette première constatation en elle-même implique qu'on doive en tenir compte sur le plan de l'aménagement du territoire.

Par ailleurs, les forêts et autres milieux naturels du territoire urbanisé de la CMQ sont à proximité des milieux urbanisés, agricoles ou en voie d'urbanisation. Dans certains cas, ces espaces naturels sont littéralement imbriqués dans les trames urbaines ou agricoles. Une telle localisation à proximité

des populations résidentes crée des potentiels intéressants de mise en valeur, notamment à des fins récréatives.

7.1.2 La faune

Le territoire de la CMQ compte certaines espèces rares, menacées, vulnérables ou susceptibles de le devenir. Ces dernières se localisent dans certains milieux naturels et en dépendent entièrement. Par ailleurs, mis à part les espèces rares, menacées ou vulnérables, les milieux naturels constituent des milieux de vie essentiels pour un grand nombre d'espèces d'animaux ou de plantes. On comprend donc leur importance sur le plan de la biodiversité. À titre d'exemple, selon *Canards Illimités Canada*, les milieux humides sont reconnus comme étant les plus productifs de tous les milieux naturels. Ils contribuent de façon importante, sinon essentielle, à l'habitat de plusieurs espèces tant animales que végétales. Les milieux humides littoraux constituent les seules aires d'alimentation possibles sur des milliers de kilomètres à la ronde pour plusieurs espèces d'oiseaux dont la grande oie blanche, les bernaches ou les bécasseaux. Par ailleurs, certaines espèces rares ou menacées ne peuvent survivre que dans les milieux humides ; c'est le cas de certaines variétés de salamandres ou de batraciens dont la population au Québec et dans le monde est en déclin. Quant aux tourbières, telle la Grande plée Bleue à Lévis, elles abritent des espèces de plantes rares ou fragiles qu'on ne retrouve pas ailleurs.

Les milieux aquatiques, qu'ils soient lacustres, fluviaux ou estuariens, constituent quant à eux l'habitat du poisson. Il faut les préserver de la pollution afin d'assurer des sources d'eau nécessaires à la reproduction ou à l'alimentation de plusieurs espèces. Ces milieux sont essentiels au maintien des populations de truites, d'achigans, de brochets, d'éperlans, d'anguilles, d'esturgeons ou d'autres espèces constituant le menu d'oiseaux ou de mammifères terrestres et la base de la pêche tant sportive que commerciale.

Quant aux milieux souterrains, ils constituent des écosystèmes naturels particuliers fort rares : les grottes de Courville à Québec, de Boischatel dans la municipalité du même nom, la caverne Thomassin à Sainte-Brigitte-de-Laval et Jean-Larose à proximité du mont Sainte-Anne en sont les seules manifestations connues sur le territoire de la CMQ. Les écosystèmes et les espèces cavernicoles ont souvent des caractéristiques particulières, présentent un caractère exceptionnel et s'avèrent aussi fragiles que le milieu où on les retrouve.

En conclusion, la présence, sur le territoire de la CMQ, de certaines espèces rares, menacées, vulnérables ou susceptibles de le devenir dépend entièrement du maintien de milieux naturels capables de les supporter tant sur les plans de la reproduction, de l'alimentation que sur celui de la protection contre leurs prédateurs. De plus, la biodiversité, source de qualité de vie pour la population, ne peut être maintenue que par la conservation sur de grandes superficies de milieux naturels diversifiés bien répartis et non fragmentés en nombre suffisant. Le défaut de faire ainsi risquerait d'entraîner la disparition de certaines espèces et la venue ou le maintien uniquement des espèces les plus opportunistes, envahissantes ou nuisibles tels l'herbe à poux, les pigeons, les goélands et les étourneaux, les moules zébrées ou les poissons sans intérêt économique. La qualité de vie des populations résidentes s'en trouverait affectée.

Cliquer sur le lien pour accéder à la carte 7.1 : « Les milieux naturels sur le territoire d'aménagement »

7.1.3 L'eau

Les sources d'approvisionnement en eau potable d'une majeure partie de la population du territoire de la CMQ se localisent au travers de milieux naturels souvent forestiers ou boisés ou sur des cours d'eau dont les bassins versants sont en milieux naturels en majeure partie (carte 7.2). Plusieurs de ces derniers sont considérés dans la *Politique nationale de l'eau* du gouvernement du Québec comme prioritaires quant à la nécessité d'y mettre en œuvre une gestion intégrée par bassins versants. Il s'agit des rivières Chaudière, Etchemin, Saint-Charles, Jacques-Cartier et Montmorency. À ce titre, la gestion intégrée des bassins versants prendra, dans le futur, une importance de plus en plus grande sur le territoire. En effet, les bassins des rivières nommées plus haut, dites prioritaires, couvrent plus de 62 % du territoire de l'ensemble de la CMQ (incluant les TNO) et 71 % du territoire municipalisé.

Par ailleurs, la qualité de plusieurs sources d'eau dépend de la présence de milieux humides à l'amont ou à proximité de ces dernières. Les raisons qui motivent les localisations des prises d'eau sont diverses. Cependant, plusieurs conviennent que les milieux naturels assurent généralement une qualité exceptionnelle aux sources d'eau qu'on y retrouve. En effet, les forêts, les boisés, les lacs et les milieux humides modèrent le ruissellement et favorisent l'absorption des précipitations vers les nappes phréatiques. De plus, des rives boisées maintiennent des températures plus basses dans les cours d'eau et limitent ainsi la prolifération de bactéries. Par ailleurs, les milieux boisés ou humides diminuent le lessivage de contaminants ou de sédiments vers les cours d'eau, notamment par leur capacité de tampon ou d'épuration.

Plusieurs études ont démontré que les forêts et les milieux humides agissent comme tampons et sont de véritables éléments épurateurs à l'égard de substances polluantes. Les milieux naturels assurent ainsi un environnement de qualité aux populations résidentes propre à améliorer leur santé. Les tourbières et les milieux lacustres permettent d'assurer à plusieurs cours d'eau un comportement hydrique plus stable. Les grottes sont souvent l'extension des cours d'eau qui leur ont donné naissance. En ce sens, les milieux naturels humides peuvent limiter les phénomènes d'inondations et assurer, en période de sécheresse, un certain débit minimum propre au maintien d'activités récréatives ou des ressources en eau potable. En nombre suffisant, les milieux naturels agissent par ailleurs comme des barrières à différentes sources de pollution tant visuelles, sonores qu'olfactives et diminuent de façon appréciable les écarts de température et les effets négatifs associés aux vents forts. En somme, un milieu naturel absorbe les polluants, diminue les effets des extrêmes climatiques et permet aux populations de jouir d'un milieu de vie plus agréable où la pratique d'activités extérieures est facilitée.

La présence de plans d'eau ou d'arbres confère à l'espace habité des valeurs esthétiques indéniables améliorant la qualité de vie. Le territoire de la CMQ, sans la préservation des superficies naturelles qui en font la richesse, risquerait de se banaliser et de perdre les avantages indéniables, notamment économiques, à cet égard.

Les eaux souterraines représentent une ressource importante puisqu'elles approvisionnaient, en 2000, près de 16 % de la population de la CMQ dont la totalité de celle de la MRC de L'Île-d'Orléans et une grande part de celles des autres MRC (tableau 7.1). De plus, elles fournissent le débit de base des milieux humides et de la plupart des cours d'eau du territoire, de sorte que l'eau de surface continue de s'écouler même pendant les périodes sèches.

Tableau 7.1

Alimentation en eau ¹ sur le territoire de la CMQ (2000)						
Composantes de la CMQ	Eau de surface		Eau souterraine			
	Population	%	Réseau		Puits individuels	
			Population	%	Population	%
Agglomération de Québec ²	464 756	92,1	23 500	4,7	16 161	3,2
MRC de La Côte-de-Beaupré ²	11 498	56,3	7 331	35,9	1 599	7,8
MRC de La Jacques-Cartier ²	2 413	10,5	5 465	23,9	15 021	65,6
MRC de L'Île-d'Orléans	0	0	0	0	6 762	100
Ville de Lévis ³	99 557	75,9	14 208	10,8	17 411	13,3
Total CMQ³	578 224	84,3	50 504	7,4	56 954	8,3

Source : MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC. Système informatisé sur l'eau potable municipale, [En ligne], avril 2000.

[<http://www.mdeq.gouv.qc.ca/eau/potable/fiches/region03.htm>].

1. Excluant les réseaux privés, les institutions et les entreprises.

2. La population des MRC et de la région servant au calcul exclut des territoires non organisés.

3. Incluant Saint-Lambert-de-Lauzon et Saint-Henri.

Cliquer sur le lien pour accéder à la carte 7.2 : « Les principaux bassins versants et milieux naturels sur le territoire municipalisé »

7.2 Les valeurs économique et pour la récréation des milieux naturels

Les milieux naturels, outre l'amélioration de la qualité de vie et le maintien de la biodiversité, sont une source de richesse économique. En 1998, on comptait sur le territoire de la CMQ localisé sur la rive nord du Saint-Laurent (c.-à-d. à l'exception de la ville de Lévis) six usines de transformation primaire reliées à l'industrie du bois dont la consommation autorisée dépassait 2 000 mètres cubes de bois. Parmi ces usines, deux étaient reliées aux pâtes et papiers et quatre au sciage. On comptait par ailleurs sept scieries de service consommant moins de 2 000 mètres cubes de bois.

Selon le Conseil régional de concertation et développement de la région de Québec (région 03), 4 % des emplois de cette région dépendent du bois et près de 9 % dépendent des usines de pâtes et papiers. Concrètement, cela représente pour la région de Québec (région 03) plus de 4 424 emplois directement liés à l'industrie manufacturière du secteur forestier (13,5 % sur le total québécois), pour une masse salariale de près de 196,3 millions de dollars. Les livraisons totalisent une valeur de 1,4 milliard de dollars et une valeur ajoutée à l'activité totale de 747,4 millions de dollars¹.

Quant à la ville de Lévis, les membres du Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec résidant sur ce territoire livrent, en 2004, un peu plus de 726 000 \$ de produits à des usines de transformation². La ville de Lévis accueille plus d'une trentaine d'entreprises de deuxième transformation du bois³. Ces entreprises fournissent du travail à plus de 700 travailleurs à Lévis.

Finalement, la production de sirop d'érable représente, sur l'ensemble du territoire de la CMQ, des revenus totaux bruts de 1 389 883 \$⁴ répartis entre 97 exploitations.

Un grand nombre d'emplois dépendent donc de l'exploitation de la ressource forestière tant ligneuse qu'acéricole. L'industrie forestière tant inhérente à l'extraction de la matière ligneuse qu'à sa transformation dépend au moins en partie des forêts de la CMQ. De même, la présence de forêts ou de boisés propices à la production de sirop d'érable ou de bois de chauffage sur le territoire assure à plusieurs des revenus saisonniers importants.

Quant aux milieux humides, plusieurs études confirment qu'ils agissent comme de véritables épurateurs en absorbant les matières en suspension et autres substances polluantes. Les coûts des opérations de traitement de l'eau potable s'avèrent ainsi diminués grâce au maintien de tels milieux à l'amont ou à proximité des prises d'eau. De plus, ils limitent les effets des crues ou des étiages sur les cours d'eau. Leurs impacts positifs sur les événements extrêmes se traduisent ainsi par des économies importantes quant aux coûts des infrastructures, notamment municipales, et à ceux des opérations visant la sécurité publique lors d'inondations.

Les milieux naturels de la CMQ constituent une richesse, notamment en ce qui a trait aux revenus tirés des activités nombreuses qu'il est possible d'y pratiquer. Des activités de prélèvement (chasse ou pêche sportive) et d'observation (ornithologie) dépendent du maintien de tels milieux propices à

¹ AGENCE DES FORÊTS PRIVÉES DE QUÉBEC 03. *Plan de protection et de mise en valeur du territoire de l'Agence des forêts privées de Québec 03*, version finale, janvier 2001, p. 36.

² DEL DEGAN, MASSÉ ET ASSOCIÉS INC. *Portrait de la fonction forestière de la ville de Lévis*, Rapport présenté à la Communauté métropolitaine de Québec, septembre 2005, p. 36.

³ Dans l'industrie du bois, la première transformation s'apparente principalement à la production du bois de sciage, déroulage et pâte. L'appellation « troisième transformation » englobant les produits à valeur ajoutée a été récemment incluse à celle de la seconde transformation (Idem. p. 37).

⁴ Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, 2006, données en date du 15 janvier 2005.

la conservation de la faune recherchée. La mise en place de certains sports d'hiver (ski alpin, ski de fond, raquettes, quad ou motoneige) dépend directement de la présence de milieux naturels surtout boisés à proximité des sentiers ou aménagements réalisés. Il en est de même de certaines activités estivales (marche, vélo de montagne, vélo) qui se voient favorisées dans les milieux offrant un couvert protecteur contre les vents, le soleil et les températures extrêmes. Les activités saisonnières, notamment nautiques, dépendent du maintien de l'intégrité des milieux aquatiques capables de les supporter. Finalement, certaines retombées touristiques saisonnières (coloris d'automne et érablières) ne sauraient exister en l'absence des forêts ou boisés composés en majorité d'érables.

7.3 Les menaces à l'égard des milieux naturels

La proximité des milieux naturels avec les milieux urbanisés ou agricoles s'avère intéressante, notamment au plan récréatif. Cependant, cette situation suggère aussi des sources potentielles de conflits entre différents usages. Ainsi, le voisinage des milieux habités par un grand nombre de personnes avec les milieux naturels de la Communauté entraîne certaines menaces.

À l'égard des milieux humides, selon Nature Québec / UQCN, plus de 4 000 hectares de marais ont été perdus ou fortement dégradés le long du fleuve Saint-Laurent au cours des 40 dernières années. Dans le secteur des basses terres de la vallée du Saint-Laurent, les pertes encourues le long des tributaires, bien que difficiles à chiffrer, sont probablement encore plus importantes, puisque plus de 45 000 kilomètres de cours d'eau y ont été redressés et plus de 1,5 million d'hectares de terres drainées. Un auteur⁵ précise qu'entre 1950 et 1978, 16,7 % des milieux humides de la régions Québec et de Chaudière-Appalaches ont été perdus, surtout à cause du remblayage à des fins de développement commercial, industriel et résidentiel. D'autres auteurs⁶ ont établi, tel que l'illustre la figure 7.1, qu'entre 1945 et 1978 la portion du territoire de la CMQ localisée sur la rive nord du Saint-Laurent compte un pourcentage de pertes de milieux humides dépassant 29 %. Selon ces mêmes auteurs, « les pertes historiques de milieux humides dans l'ensemble physiographique de Québec représentent approximativement 30 % des superficies d'habitats humides qui subsistent. » Selon eux, même si les pertes historiques cumulées y sont moins importantes que dans l'ensemble physiographique de Montréal, les superficies encore préservées y sont nettement moins grandes (11,6 km par rapport à 66,2 km pour Montréal). Toujours selon les mêmes auteurs, l'ensemble physiographique de Québec correspondant à la rive nord du fleuve Saint-Laurent sur le territoire de la CMQ devrait être considéré comme un secteur où la protection des milieux humides est primordiale pour le maintien de la biodiversité. Canards Illimités Canada, dans des inventaires récents, confirme qu'encore aujourd'hui de nombreuses opérations malheureuses de constructions, de remblais, de déblais et de drainages prennent place à proximité sinon à l'intérieur d'un grand nombre de milieux humides sur le territoire de la CMQ.

⁵ BANVILLE, Daniel. « Région Québec Chaudière-Appalaches », dans LAROUCHE, Ursula et Richard LEGAULT. *Guide des milieux humides du Québec*, Charlesbourg, Union québécoise pour la conservation de la nature : Éditions FrancVert, 1994, [En ligne].

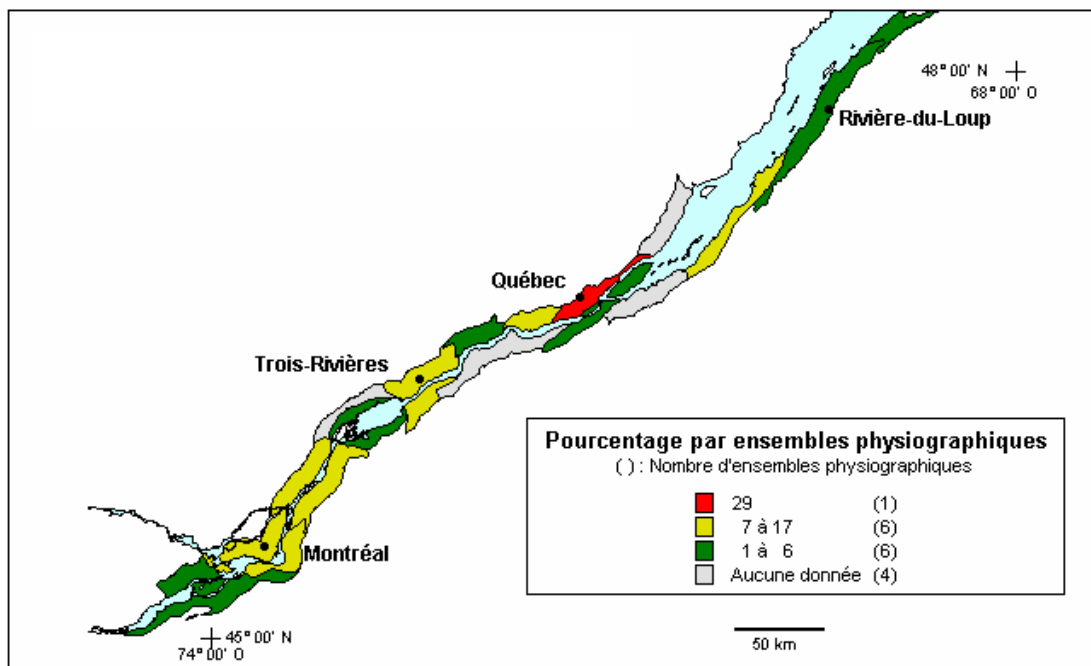
[<http://www.naturequebec.org/ressources/fichiers/ArchivesEcoroute/GuideMilieuxHumides1994/index.html>].

Daniel Banville est biologiste et travaille au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche du Québec.

⁶ LEHOUX, Denis et Louise CHAMARD. « Les modifications anthropiques du Saint-Laurent : les pertes de milieux humides », *Portrait de la biodiversité du Saint-Laurent*, Environnement Canada, [En ligne].

[http://www.qc.ec.gc.ca/faune/biodiv/fr/anthropique/pertes_mil_hum.html] (Consulté en mai 2006).

Figure 7.1 : Pourcentage de pertes de milieux humides de 1945 à 1978



Source : LEHOUX, Denis et Louise CHAMARD. « Les modifications anthropiques du Saint-Laurent : les pertes de milieux humides », *Portrait de la biodiversité du Saint-Laurent*, Environnement Canada, [En ligne]. [http://www.qc.gc.ca/faune/biodiv/fr/anthropique/pertes_mil_hum.html] (Consulté en mai 2006).

Quant aux milieux aquatiques, outre le remblaiement de leurs rives, on y observe la pollution de certains lacs et cours d'eau, conséquence de déversements divers, parfois indirects à la suite de la contamination de nappes phréatiques les alimentant ou directs, notamment d'eaux usées. Dans certains cas, la pollution par les bactéries, les matières organiques ou le phosphore atteint des niveaux empêchant certains usages (baignade ou alimentation en eau) ou préoccupant quant à la survie ou à la reproduction de certaines espèces.

Sur le plan des forêts, la proximité du milieu urbain favorise les récoltes de bois s'identifiant moins aux activités de l'industrie de la transformation du bois qu'à celle de la vente, sur le marché local, de bois à des fins de chauffage. Selon l'UQCN⁷⁸, une étude du ministère de l'Environnement, publiée en mai 2004, portant sur les boisés de Chaudière-Appalaches, Centre-du-Québec, Montérégie et Lanaudière, « faisait état de la disparition de 732 kilomètres carrés de forêts entre 1995 et 2002 dans ces quatre régions. De plus, cette dernière étude mettait en évidence le fait que le taux annuel de disparition des bois s'était accéléré, passant de 8 236 ha par année avant 1999 à 10 669 ha par année durant les trois plus récentes années ».

⁷ UNION QUÉBÉCOISE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE, *L'incohérence du gouvernement requiert la formation d'une coalition : L'UQCN appuie le Front Vert pour la conservation des milieux humides*, Communiqué de l'UQCN, [En ligne], 29 avril 2005.

[http://www.naturequebec.org/ressources/fichiers/Biodiversite/CO05-04-29_Milieux_humides_front_vert.pdf].

⁸ L'UQCN, l'Union québécoise pour la conservation de la nature, a décidé, pour des raisons d'interprétation, de remplacer son nom public par Nature Québec / UQCN.

Les milieux naturels, tout comme les forêts et les boisés, connaissent, sur le territoire de la CMQ, des problématiques particulières. Ces problématiques méritent d'être identifiées.

7.3.1 Les menaces à la pérennité de la forêt et des boisés

7.3.1.1 La surexploitation

D'importantes superficies en milieu forestier privé ont fait l'objet de coupes totales, sans travaux de reboisement et parfois sans nettoyage des parterres de coupe. Qu'il s'agisse de coupes totales effectuées récemment ou dans un passé lointain, en dérogation ou non avec les réglementations en vigueur, il n'existe pas de disposition obligeant les propriétaires privés à assurer la régénération de la forêt. Le texte du Plan de protection et de mise en valeur (PPMV) de la forêt privée ayant trait à la région 03 (Rive-Nord) et correspondant au territoire de la Communauté métropolitaine de Québec est explicite :

« En résumé, les coupes totales réalisées en grande forêt privée ont constitué le plus important traitement sylvicole sur le territoire tant en proportion qu'en superficie (25 346 ha). Les coupes partielles en petite forêt privée (5 057 ha de coupes partielles par rapport à 10 248 ha de coupes totales) ont été plus importantes par rapport à la grande forêt privée (5 343 ha de coupes partielles par rapport à 25 346 ha de coupes totales). Pour les deux modes de tenures, les autres types de travaux réalisés représentent des superficies marginales en comparaison avec ceux déjà mentionnés. »⁹

Quant aux forêts publiques, le rapport de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise (également appelé rapport Coulombe) est explicite :

« À la lumière de l'analyse de la quantité, de la qualité et de l'accessibilité de la matière ligneuse, la Commission en vient entre autres à la conclusion qu'il y a, globalement, surexploitation ligneuse des forêts du Québec, compte tenu de toutes les autres pressions auxquelles ces forêts sont assujetties, et que cette surexploitation est directement associée au fait que les aménagements sylvicoles, pour une large part, ne sont pas faits de façon adéquate.

En forêts feuillues, il y a eu écrémage des tiges de qualité. À ce jour, le virage sylvicole vers la coupe de jardinage n'a été pris que partiellement et la Commission recommande un vaste programme de réhabilitation des forêts feuillues dégradées. En ce qui a trait aux forêts résineuses, la Commission constate une baisse inquiétante du capital ligneux entre les deux derniers inventaires forestiers. Cette baisse indique que l'ensemble des facteurs de prélèvement des bois – tant la récolte que les pertes par perturbations naturelles et par mortalité des arbres – ont dépassé l'intérêt ligneux que les forêts résineuses sont en mesure de produire.

La Commission a également identifié de sérieuses lacunes dans les méthodes actuellement utilisées pour mesurer l'état des forêts et pour estimer la possibilité ligneuse sur le territoire. »¹⁰

⁹ AGENCE DES FORÊTS PRIVÉES DE QUÉBEC 03. *Plan de protection et de mise en valeur du territoire de l'Agence des forêts privées de Québec 03*, version finale, janvier 2001, p. 88.

¹⁰ COMMISSION D'ÉTUDE SUR LA GESTION DE LA FORÊT PUBLIQUE QUÉBÉCOISE. *Résumé du rapport final*, décembre 2004, p. 5-6. [En ligne]. [<http://www.commission-foret.qc.ca/rapportfinal/Resume.pdf>].

Évidemment, ces commentaires de la Commission valent pour l'ensemble des forêts publiques du Québec. Cependant, de façon plus spécifique, certains expriment les mêmes inquiétudes sur les forêts publiques de la région 03 comprises dans la CMQ. En 2004, ces auteurs¹¹ signalent que le déboisement en zone riveraine est préoccupant dans certains secteurs et que la possibilité forestière totale pour les résineux a diminué de 17 % entre 1990 et 2003 alors que celle des feuillus baissait de 5 % sur la même période. Ces baisses appréhendées des volumes disponibles pour la récolte en forêt suscitent, selon les mêmes auteurs, de nombreuses inquiétudes.

7.3.1.2 Le déboisement à des fins agricoles

D'ici quelques années, en vertu de nouvelles législations, les producteurs agricoles devront trouver des solutions à leur surplus de fumier ou de lisier. Parmi celles-ci, on connaît le transport de ces matières vers d'autres territoires, la diminution du cheptel ou le traitement des déjections animales par divers procédés. Cependant, toutes ces solutions s'avèrent fort coûteuses. Par conséquent, certaines MRC ou villes ont été confrontées à des demandes de coupes d'arbres ou de drainage de milieux humides dont le seul objectif était d'agrandir les superficies agricoles afin de diminuer la quantité de déjections à l'hectare sans limiter leur quantité. Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement¹² font état de cette problématique : des études récentes^{13 14} indiquent que plusieurs régions du Québec, dont certaines couvrent en partie le territoire de la CMQ, sont aux prises avec un phénomène de déboisement dont le rythme va en s'accroissant. Quoique des mesures de contrôle aient été prises à cet effet, le risque demeure que des milieux naturels soient détruits ou perturbés aux seules fins d'épandage de déjections animales.

7.3.1.3 L'urbanisation

Malgré le fait que les tendances démographiques n'indiquent pas une forte croissance de population, certains conviennent, malgré la présence de nombreux terrains vacants desservis par l'aqueduc et l'égout, que de nouveaux espaces pourraient être urbanisés. Compte tenu de l'importance des milieux naturels du territoire, il y aurait lieu de s'interroger, notamment en tenant compte des coûts de déboisement des terrains forestiers ou de drainage des milieux humides et des impacts négatifs sur la qualité de vie, de la pertinence de procéder à l'urbanisation de tels milieux. Entre 1996 et 2001, l'examen de la Base de données topographiques du Québec (BDTQ) permet de conclure qu'en dehors des zones agricoles provinciales et à l'intérieur du territoire municipalisé de la CMQ, plus de

¹¹ ASSOCIATION FORESTIÈRE QUÉBEC MÉTROPOLITAIN. *Portrait et état de situation du milieu forestier et de sa gestion dans la région de la Capitale-Nationale*, Rapport présenté à la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise et validé par la table de concertation régionale sur le milieu forestier de la région de la Capitale-Nationale, [En ligne], mai 2004. [http://www.commission-foret.qc.ca/pdf/Portrait_Capitale_Nationale_final.pdf].

¹² DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT LOCAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS, ET AUTRES. *Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement – La protection du territoire et des activités agricoles – Addenda au document complémentaire révisé - Précisions relatives à l'encadrement des élevages à forte charge d'odeur, en particulier porcins, et à la protection du milieu naturel*, Québec, Gouvernement du Québec, [En ligne], février 2005. [http://www.mamr.gouv.qc.ca/publications/amenagement/oram_prot_agricole_addenda.pdf].

¹³ DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT LOCAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS. *Le phénomène de déboisement - Évaluation par télédétection entre le début des années 1990 et 1999 – Région Chaudière-Appalaches*, [En ligne], janvier 2002. [<http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/prod-porcine/documents/Bio136-A1.pdf#search=%22direction%20de%20l%20environnement%20et%20du%20d%20d%20C3%A9veloppement%20durable%20%2B%20MAPAQ%20%2B%20d%20C3%A9boisement%20t%20C3%A9l%20C3%A9d%20C3%A9tection%22>].

¹⁴ MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC. *Portrait du déboisement pour les périodes 1990-1999 et 1999-2002 pour les régions administratives de la Chaudière-Appalaches, du Centre-du-Québec, de la Montérégie et de Lanaudière (rapport synthèse)*, [En ligne], mai 2003. [<http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/prod-porcine/documents/bio154.pdf#search=%22portrait%20de%20d%20C3%A9boisement%20pour%20les%20p%20C3%A9riodes%22>].

4 238 hectares de boisés ou de forêts seraient disparus¹⁵. Ces opérations de déboisement ainsi que d'autres effectuées dans un passé plus lointain ont eu pour effet de détruire d'immenses pans de forêts, certains à proximité des milieux humides ou riverains de la CMQ, causant ainsi des impacts négatifs comme les pertes d'espaces fauniques, récréatifs ou esthétiques, l'érosion, la baisse de la qualité des eaux, l'augmentation des crues et l'étiage des cours d'eau. La pression à l'égard des milieux naturels boisés localisés en dehors des zones agricoles permanentes risque d'être d'autant plus forte à ce chapitre que la CMQ prohibe, sauf en de rares exceptions, l'urbanisation dans la zone agricole permanente. À cet égard, la proportion boisée de certains arrondissements de la ville de Québec¹⁶, de la ville de L'Ancienne-Lorette¹⁷ et de certaines portions centrales de Lévis¹⁸ est bien inférieure, et de loin, à 30 %, un seuil en deçà duquel, selon le gouvernement du Québec¹⁹ et de nombreuses études^{20 21 22 23 24}, il y a une perte significative de la biodiversité.

7.3.1.4 Les conflits avec certains usages

Les milieux naturels de la CMQ tirent des avantages de leur localisation, mais connaissent certaines contraintes sérieuses associées à leur caractère périurbain. Les forêts subissent des coupes de bois strictement à des fins de chauffage sans compter la spéculation, le manque de confiance des producteurs quant à la rentabilité de certaines opérations visant des profits à long terme, le vandalisme et les bris. Par ailleurs, les milieux naturels de la CMQ sont susceptibles d'accueillir des usages non compatibles avec leur conservation à long terme. On note à cet égard la présence d'un grand nombre de sites d'extraction (sablères, gravières et carrières) allant parfois à l'encontre des orientations municipales en ce domaine. Cette situation provoque par endroits des problèmes de pollution et de cohabitation d'usages. Plusieurs cas démontrent la faiblesse du cadre légal et des interventions du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs à cet égard. En effet, certaines exploitations extractives sont autorisées sur la base de droits acquis. Ces exploitations échappent alors au contrôle de l'utilisation du sol défini par les villes et les MRC, voire à certaines dispositions réglementaires provinciales. Finalement, certaines activités intensives, récréatives ou non, peuvent entrer en conflit avec certains objectifs, notamment de conservation.

¹⁵ Ce chiffre constitue un aperçu. Il pourrait varier à la hausse ou à la baisse selon certaines méthodes de numérisation différemment appliquées entre 1996 et 2001.

¹⁶ Voici la proportion boisée d'arrondissements problématiques : La Cité : 4,1 %, Les Rivières : 11,6 %, Sainte-Foy-Sillery : 8,7 % et Limoilou : 1,1 %.

¹⁷ La proportion boisée à L'Ancienne-Lorette est de 12,6 %.

¹⁸ Dans les aires urbaines centrales et les aires urbaines périphériques définies par la stratégie de gestion de la fonction résidentielle de la ville de Lévis, la proportion boisée est inférieure à 15 %.

¹⁹ Voir note 12.

²⁰ DUCHESNE, S et L. BÉLANGER, 1997, *Fragmentation forestière et corridors verts en paysage agricole; Revues des principales normes de conservation*, Environnement Canada, Service canadien de la faune, Série des rapports techniques, n° 288, 68 p.

²¹ ANDREN, H. « Effects of habitat fragmentation on birds and mammals in landscapes with different proportions of suitable habitat - a review », *Oikos*, Copenhagen, Munksgaard, Vol. 7, 1994, p. 355-366.

²² FAHRIG, Lenore. 2003, « Effects of habitat fragmentation on biodiversity », *Annual Review of Ecology, Evolution, and Systematics*, Palo Alto, California, Annual Reviews Inc., Volume 34, novembre 2003, p. 487-515.

²³ FLATHER, Curtis H. et Michael BEVERS, « Patchy reaction-diffusion and population abundance: the relative importance of habitat amount and arrangement », *The American Naturalist*, Vol. 159, n°1, janvier 2002, 17 p.

²⁴ SERVICE CANADIEN DE LA FAUNE. « Lignes directrices sur l'habitat forestier », *Quand l'habitat est-il suffisant ?* Environnement Canada, [En ligne], 2004. [http://www.on.ec.gc.ca/wildlife/factsheets/fs_habitat-f.html#forest].

7.4 Les constats

7.4.1 Les milieux naturels sont importants et diversifiés sur le territoire de la CMQ

Les milieux naturels de la CMQ constituent des milieux de vie essentiels à la qualité de vie des populations résidentes. Ils comportent des potentiels importants et diversifiés tant écologiques, environnementaux qu'économiques.

Par ailleurs, l'identification et la délimitation de plusieurs milieux rares, fragiles, esthétiques ou essentiels au maintien d'espèces fauniques menacées, vulnérables ou exceptionnelles restent limitées sur le territoire de la CMQ. L'absence d'inventaire précis à cet égard est problématique. La méconnaissance des milieux nécessaires au maintien de quelques espèces ou écosystèmes risque de nuire à leur maintien ou à leur mise en valeur. À défaut d'être bien identifiés, certains pourraient être malencontreusement détruits.

Finalement, même lorsque de tels inventaires sont réalisés, les mesures de protection à mettre en place s'avèrent difficiles, surtout en milieu privé. Le manque de ressources implique qu'on ne puisse pas acquérir systématiquement tous ces espaces.

7.4.2 En plus de leurs valeurs intrinsèques, les milieux naturels ont des valeurs économique et pour la récréation et plusieurs sont des éléments identitaires et de fierté

Les activités d'exploitation et de mise en valeur des milieux naturels ont des impacts appréciables dans l'économie de la CMQ. Les activités forestières, récréotouristiques et de prélèvement faunique occupent une place importante dans les milieux naturels et génèrent des retombées économiques et des emplois essentiels dans la structure économique des communautés locales.

7.4.3 Les milieux naturels subissent des pressions et des menaces

Malgré leur importance, les milieux naturels subissent des pressions et des menaces depuis de nombreuses années et, comme peu de gestes ont mené à des actions concrètes en matière de protection, de conservation ou de mise en valeur de ceux-ci, leur qualité, voire leur existence, est menacée. Certains potentiels ont été diminués, sinon détruits par le passé. Il est devenu urgent d'agir avant que de nouveaux sites ou éléments d'importance ne soient détruits, perturbés ou tellement modifiés qu'ils perdent irrémédiablement leur vocation ou leur potentiel. À cet égard, plusieurs études démontrent qu'un territoire déboisé à plus de 70 % voit les habitats fauniques qui y prennent place se fragmenter et sa biodiversité menacée. Depuis quelques décennies, les superficies de milieux humides, sur le territoire, diminuent.

7.5 Les enjeux

7.5.1 La pérennité des milieux naturels

Il faut, notamment, assurer la préservation des milieux naturels et spécialement celle des milieux humides puisqu'ils s'avèrent nécessaires au maintien de la biodiversité du territoire et de la qualité de vie des populations. En effet, si la pérennité et la mise en valeur de ces milieux ne sont pas assurées, la qualité de vie du milieu urbain limitrophe se verra diminuer. À cet égard, en assurant à des fins de biodiversité le maintien des espaces naturels, bien d'autres valeurs importantes nécessaires à la

qualité de vie de la population demeureront. Les potentiels fauniques, esthétiques et récréatifs ainsi que l'approvisionnement en eau de qualité en sont des exemples.

7.5.2 La mise en valeur des milieux naturels

La mise en valeur des milieux naturels doit être assurée non seulement afin qu'ils soient préservés, mais également afin que les activités économiques qui s'y tiennent et qui en dépendent demeurent viables de manière durable.